

POURQUOI CETTE FICHE ?

Cette fiche recense les **points de vigilance** à connaître pour des travaux d'installation ou de remplacement d'un poêle à bois bûches, granulés ou de masse. Les informations et/ou conseils sont neutres et fournis de manière gratuite. Ils sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments que vous avez présentés ou demandés. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et conseils donnés par un(e) **Conseiller(ère) France Rénov'** relèvent de votre seule responsabilité. La responsabilité du/de la Conseiller(ère) France Rénov' et de la structure accueillant l'Espace Conseil France Rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Vous pouvez remettre cette synthèse aux professionnels que vous allez solliciter (bureaux d'études, artisans...), afin qu'ils réalisent une analyse adaptée à vos souhaits ou qu'ils vous fournissent des devis correspondants à vos attentes.

RECOMMANDATIONS

- **Consulter 2 ou 3 entreprises**
- **Recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)** est indispensable pour l'obtention des aides : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- **Demander les références des artisans** en leur faisant préciser leurs agréments et des informations sur les installations qu'ils ont déjà réalisées (photos, fiches techniques).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

SYSTÈMES COURANTS

Ces systèmes de chauffage sont généralement utilisés en chauffage d'appoint. Pour optimiser l'usage du système, vous pouvez choisir un appareil avec répartition de chaleur.

Dans tous les cas, plus le poêle est lourd, plus il emmagasine de la chaleur et la restitue sur une plus longue durée.

Les modèles dit « étanches » sont à privilégier. Ils présentent divers avantages et permettent :

- un meilleur rendement (donc plus économique)
- de garantir une bonne étanchéité à l'air puisqu'ils possèdent une arrivée d'air dédiée (pas d'amenée d'air froid dans le logement mais directement dans le foyer de combustion)
- de ne pas perturber un système de ventilation

Poêles bois et/ou granulés



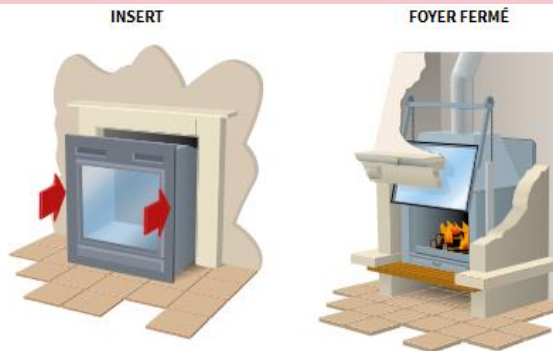
Source : ADEME

Poêle de masse



Source : ADEME

Insert/foyer fermé

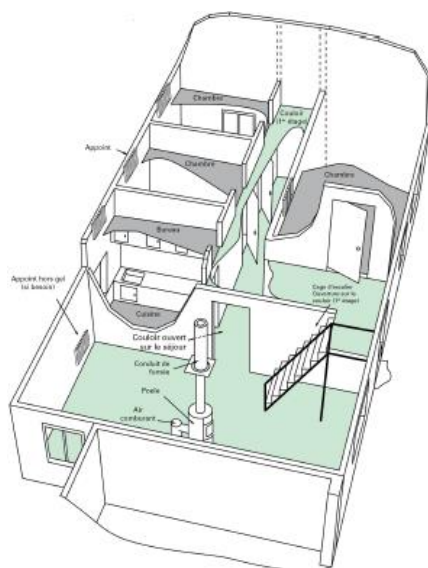


Source : ADEME

POINTS DE VIGILANCE

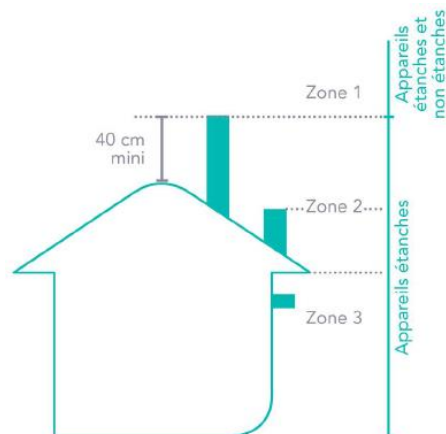
Implantation et dimensionnement

La puissance de l'appareil **ne doit pas être surdimensionnée** afin de ne pas créer de surchauffe. L'installation doit donc être étudiée, en prenant en compte le volume chauffé par l'installation (vert : pris en compte ; gris : non pris en compte).



Conduit de fumées

La sortie du conduit de fumées peut se faire en **trois zones différentes selon l'appareil et le type de combustible**. Attention aux normes des constructeurs et aux distances liées aux ouvertures et au voisinage.



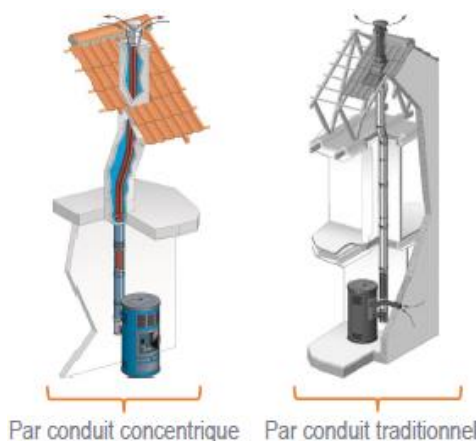
Source : ADEME

Entretien

Un entretien hebdomadaire et/ou quotidien est à prévoir notamment avec un décrochage, un nettoyage de la vitre et un nettoyage complet du foyer tous les 15 jours.

Pour les poêles à granulés, le nettoyage des ventilateurs est à prévoir tous les trimestres.

Penser au ramonage obligatoire au moins 2 fois/an dont un en période de chauffe (obligatoire vis-à-vis de votre assurance).



Source : ADEME

Normes

L'appareil doit respecter les normes suivantes :

- Pour les poêles bois bûches/ granulés : **NF EN 13240, 14 785, 15250**
- Pour les poêles de masse : **NF EN 15544**
- Pour les inserts / foyers fermés : **NF EN 13229, 14785**

ou correspondre au Label :
« Flamme Verte 7 étoiles »
www.flammeverte.org



Qualité et taille du combustible

Les critères de qualité suivants sont à privilégier :

- Pour le bois bûches : NF Biocombustibles, France Bois Bûches ou un bois sec (18 à 24 mois de séchage)
- Pour le granulés : NF Biocombustible ou ENplus ou DINplus



Attention à bien prendre en compte la taille maximum des bûches admissibles pour un appareil bois bûches.

Assurer une bonne combustion

Pour garantir une bonne combustion ainsi qu'un allumage parfait, la technique de l'allumage inversé est une méthode idéale : <https://www.youtube.com/watch?v=5Fz5IkxRFEQ>

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Pour **maîtriser vos consommations d'énergies** et **prolonger la durée de vie de vos équipements**, il est important d'**entretenir régulièrement** votre système de chauffage et de l'utiliser de manière adaptée.

Renseignez-vous auprès de votre installateur pour mettre en place un **contrat d'entretien**.

INDICATEURS DE COMPARAISON

Rendement (en %)	Il représente la quantité d'énergie valorisée par rapport à la quantité totale d'énergie contenue dans le combustible.
Consommation (en kg/h)	Cet indicateur est utile pour vous permettre de comparer la consommation de granulés entre les modèles. La variation entre les modèles peut être très importante.



Pour connaître les **critères techniques obligatoires** pour bénéficier des aides financières, renseignez-vous auprès de votre **conseiller(ère) France Rénov'**.

Vous pourrez lui adresser des devis de travaux pour analyse et vérification de ces critères.

Un guide des aides nationales est également disponible sur le site <https://france-renov.gouv.fr>

COMMENTAIRES / REMARQUES

À tout moment, n'hésitez pas à contacter votre conseiller(ère) France Rénov' !

Toutes les images sont issues des guides ADEME, de la photothèque ou du site « Rénov'ACT », libre de droit, sauf indications contraires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE, vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, vous pouvez demander leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement vous concernant dans certains cas précis. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant, sauf lorsque le traitement répond à une obligation légale ou lorsque ce droit d'opposition a été écarté par une disposition expresse de l'acte autorisant le traitement. Vous pouvez également demander la portabilité de vos données, pour des motifs légitimes et dans les conditions fixées par la loi.